

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 9 DÉCEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 9 décembre 2008 à 18 h 30, à la salle des Lys située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames :

Corrigée par la résolution
no 53-CC-2008-2009,
présence de Mme Nicole
Leblanc

Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon Poulin, Michelle Laguë, Colette Larose, *Nicole Leblanc*, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Roch Dumont, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque et Serge Mainville

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

Du secondaire : Monsieur Michel Parent

SONT ABSENTS :

Mesdames Denise Girard, ~~Nicole Leblanc~~ et Thérèse Richard De Nitto
Messieurs Alain Filion, Nicolas Léonard, représentant des parents au primaire, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Byette, directeur général
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe
Monsieur Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 18 h 45.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 9 DÉCEMBRE 2008

40-CC-2008-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Michelle Laguë:

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants à l'ordre du jour adopté le 25 novembre 2008:

- 6.4 Horaire des audiences publiques
- 6.5 Désignation de la personne responsable à l'éthique et à la déontologie et son substitut
- 7.1 Dérogation au régime pédagogique – écoles Jacques-Rousseau, André-Laurendeau, Mgr-A.-M.-Parent – programmes particuliers en arts

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Modification de l'ordre du jour
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.3 a) Demande de révision de décision pour les élèves S.D. et P.D.
 - b) Demande de révision de décision pour l'élève J.M.
 - 6.4 Horaires des audiences publiques
 - 6.5 Désignation de la personne responsable à l'éthique et à la déontologie et son substitut
7. Service des ressources éducatives
 - 7.1 Dérogation au régime pédagogique – écoles Jacques-Rousseau, André-Laurendeau, Mgr-A.-M.-Parent – programmes particuliers en arts
14. Autres points
 - 14.1 Comité des bourses
18. Ajournement ou clôture de la séance

**** La commissaire Nathalie Boisclair arrive ****

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 9 DÉCEMBRE 2008

41-CC-2008-2009

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION POUR LES ÉLÈVES S.D. ET P.D.

CONSIDÉRANT la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre a établi un programme pour le cours d'éthique et culture religieuse;

CONSIDÉRANT que la mère des élèves S.D. et P.D. a déposé une demande d'exemption au régime pédagogique afin que ses enfants ne suivent pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 32 du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs adopté par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 27 juin 2006;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des ressources éducatives a refusé cette demande d'exemption, laquelle décision fut ultérieurement confirmée par la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT que la mère des élèves concernés a déposé une demande de révision de cette décision afin que ses enfants soient exemptés du cours d'éthique et culture religieuse, lequel cours est obligatoire en vertu du Régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le lundi 8 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT que la mère a eu la possibilité de rencontrer les membres du comité de révision afin de présenter sa demande écrite mais qu'elle a préféré déposer un document complémentaire en lieu et place;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue dans cette affaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la mère des élèves concernés n'a pas démontré un préjudice grave et personnel pour ses enfants et n'a pas convaincu le comité de la nécessité de recommander une révision de la décision;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 9 DÉCEMBRE 2008

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE ET SON SUBSTITUT

Ce point est reporté.

DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE – ÉCOLES JACQUES-ROUSSEAU, ANDRÉ-LAURENDEAU, MGR-A.-M.-PARENT – PROGRAMMES PARTICULIERS EN ARTS

Ce point est reporté.

42-CC-2008-2009

AUTRES POINTS

14.1 Comité des bourses

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil des commissaires d'appuyer les initiatives des élèves des écoles en matière d'environnement tant au primaire, qu'au secondaire, qu'en formation professionnelle et à l'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT le 3^e volet de notre plan stratégique "*Adopter une approche de développement durable applicable à tous les secteurs et services*" afin de maximiser les efforts de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil de reconnaître ce qui se fait déjà dans nos écoles en matière environnementale tout en favorisant l'émergence de nouvelles habitudes ayant un impact sur l'environnement;

CONSIDÉRANT la présentation faite lors du comité de travail du 2 décembre 2008 par les membres du Comité des bourses;

CONSIDÉRANT l'acceptation majoritaire des membres du Conseil des commissaires de mettre en place des bourses du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin en matière d'environnement pour l'année 2008-2009;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Dumont:

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent le document "Bourses en environnement" en date du 3 décembre 2008, tel que déposé;

QUE les écoles et les centres soient informés des critères d'admissibilité pour les bourses en environnement 2008-2009;

QU'UN comité de sélection des projets présentés soit formé en janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 9 DÉCEMBRE 2008

43-CC-2008-2009

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Colette Larose que la séance soit
ajournée au mardi 16 décembre 2008 à 17 heures à la salle des Lys.

La séance prend fin à 19 heures.

Présidente

Secrétaire générale

